

Illiers Combray
Le 10 juillet 2019

Le principal

A Mme ou M. le Maire
Communes du secteur scolaire
Pour affichage extérieur (informations
municipales)

Collège Marcel Proust

Le principal

T 02 37 24 00 13
F 02 37 24 49 50
matthieu.rabian
@ac-orleans-tours.fr

4 avenue Georges
Clémenceau
28120 Illiers Combray

Objet : organisation de la rentrée 2019

Mesdames, Messieurs,

Du fait d'un important renouvellement du personnel en cette rentrée 2019 (**14 arrivées**), j'ai souhaité, après en avoir discuté avec mes plus proches collaborateurs, modifier son organisation et son rythme afin de nous permettre de commencer cette année sous les meilleurs auspices.

Nos contraintes sont tout aussi fortes que les attentes de nos usagers. Je veux éviter à tout prix une certaine forme de précipitation qui ne pourrait qu'être préjudiciable à la qualité du service rendu à vos enfants.

Voici le canevas retenu :

Ouverture du collège **lundi 26 août 2019**, à partir de 9 H

Pré – rentrée des professeurs et des personnels d'éducation **vendredi 30 août 2019** (programme sur site)

Rentrée des classes de 6^{ème} à partir de 8 H 30 lundi 2 septembre 2019 (appel par direction puis prise en charge assurée par le professeur principal [emploi du temps, nouveau carnet de liaison refondu, règlement intérieur, gestion des flux pour les élèves transportés, utilisation de Pronote, etc.], rentrée en chanson à 11 H 30 au petit gymnase, repas à 12 H 30 au réfectoire pour les demi - pensionnaires, **départ des autocars à 14 H**)

Nouveauté 2019

Pré – rentrée suite 14 H – 16 H lundi 2 septembre 2019 assemblée des 22 professeurs principaux (programme sur site)

Rentrée des classes de 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} à partir de 8 H 30 mardi 3 septembre 2019 (affichage des listes dans la cour, rentrée en musique de 8 H 30 à 9 H, prise en charge assurée par le professeur principal jusqu'à 11 H 30, repas en 2 services 11 H 30 ou 12 H 30, enfin prise en charge par l'équipe dans le cadre de l'emploi du temps à partir de 14 H

Emploi du temps provisoire jusqu'au vendredi 13 septembre 2019 qui s'appliquera à toutes les classes ayant cours le mercredi à compter du 4 septembre 2019

Rappel: an 4 de la réforme du collège, évaluation par compétences sans disparition de l'évaluation sommative chiffrée (note), **suivi éducatif assuré exclusivement par Pronote**. Pour mémoire (Code de l'Education art. L511-5): interdiction de l'utilisation du portable dans l'enceinte de l'établissement.

Matthieu Rabian

